



## ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES D'INGÉNIERIE DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN)

(DATE) \_\_\_\_\_

À (NOM DU CONTACT AU CN) : \_\_\_\_\_

Par la présente, nous confirmons qu'à la date mentionnée ci-dessus, les plans de conception soumis par (NOM DU CLIENT) \_\_\_\_\_, dans le cadre du projet (PROJET) \_\_\_\_\_, situé à (EMPLACEMENT) \_\_\_\_\_, ont été examinés et évalués conformément aux [normes d'ingénierie du CN](#).

### Conformité aux normes d'ingénierie du CN

Après un examen approfondi, le soussigné atteste en son nom et au nom de (NOM DU CLIENT) \_\_\_\_\_, que les plans de conception respectent les normes d'ingénierie exigées par le CN. Le respect de ces normes garantit que les projets maintiennent les plus hauts niveaux de sécurité, d'efficacité et de fiabilité.

### Zones identifiées comme non conformes

Cependant, nonobstant l'attestation ci-dessus, certaines parties des plans de conception ne sont pas entièrement conformes aux normes d'ingénierie du CN. Ces zones sont les suivantes :

- Section A : \_\_\_\_\_
- Section B : \_\_\_\_\_
- Section C : \_\_\_\_\_

### Explication des non-conformités

Les écarts par rapport aux normes d'ingénierie proviennent principalement des raisons suivantes :

- Section A : \_\_\_\_\_
- Section B : \_\_\_\_\_
- Section C : \_\_\_\_\_

Nous travaillons en étroite collaboration avec les consultants en conception afin de résoudre ces problèmes rapidement et de garantir que les plans finaux soient entièrement conformes aux normes d'ingénierie du CN.

Cordialement,

(NOM) \_\_\_\_\_  
(TITRE / ENTREPRISE) \_\_\_\_\_  
(COURRIEL / TÉL.) \_\_\_\_\_